

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1574

présenté par  
M. Haddad et Mme Genetet

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 61, insérer l'alinéa suivant :

« Déjà engagée pour participer au renforcement de la posture dissuasive et défensive de l'OTAN sur le flanc oriental de l'Europe, en Estonie, Lituanie, Pologne, en Méditerranée orientale et comme nation-cadre en Roumanie, la France poursuivra cet effort majeur et continuera de travailler à la réassurance de nos alliés de l'OTAN, au renforcement de nos dispositifs déjà engagés et à la projection de nouvelles capacités. Elle restera un acteur majeur de la défense européenne. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement précise dans le rapport annexé l'engagement de la France dans la défense européenne. Cet amendement vise à rappeler que la France, membre de l'Alliance atlantique, reste un acteur clé de celle-ci. Il est important de rappeler que la France restera aux côtés de ses alliés, comme aujourd'hui avec la Roumanie ou la Pologne, notamment dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.